



SAULDRE ET SOLOGNE

Communauté de Communes

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six février à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 20 février deux mille vingt-quatre, se sont réunis en salle du conseil municipal d'Aubigny-sur-Nère sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

Séance du lundi 26 février 2024

Délibération n°2024-02-013

Approbation de la convention de gestion et d'entretien de l'ancienne voie ferrée Bourges/Aubigny

Conseillers en exercice : 36

Conseillers présents : 23

Pouvoirs : 6

Conseillers titulaires présents : Mme Anne CASSIER, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, M. Sylvain DUVAL, Mme Florence LEDIEU, Mme Catherine DOGET, Mme Cécile ABDELLALI, M. Olivier JACQUINOT, Mme Lucile GROUSSEAU, M. Emmanuel BOULET-BENAC, M. Pascal MARGERIN, M. Lionel POINTARD, Mme Denise SOULAT, Mme Dominique TURPIN, M. Gilles FEVRE, M. Hugues DUBOIN, M. David DALLOIS, M. Bernard DAUTIN, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Alain URBAIN, M. Jean-Marc RUIZ, M. Nicolas MOREAU et M. Jean-Yves DEBARRE.

Pouvoirs : M. Pierre LOEPER a donné pouvoir à Mme Anne CASSIER, M. Pascal VILAIN a donné pouvoir à Mme Laurence RENIER, M. Didier RAFFESTIN a donné pouvoir à M. Sylvain DUVAL, M. Xavier ADAM a donné pouvoir à M. Olivier JACQUINOT, M. Daniel GAUTIER a donné pouvoir à M. David DALLOIS, M. Marc GOURDOU a donné pouvoir à M. Jean-Marc RUIZ.

Absents : Mme Sophie ESPEJO, Mme Elvire SERRE-SANCHEZ, M. Alexandre CERVEAU, M. Joël COULON, M. Bernardino ADDIEGO, M. Marc-Antoine BAILBY et M. Philippe RAGOBERT.

Secrétaire de séance : M. François GRESSET

Le Département du Cher est propriétaire depuis 1996 de l'emprise de l'ancienne voie ferrée désaffectée Bourges/Aubigny-sur-Nère.

Par convention, la gestion et l'entretien des parcelles de l'ancienne voie ferrée Bourges/Aubigny-sur-Nère située pour la portion de voie ferrée Ivoy-le-Pré/Aubigny-sur-Nère ont été confiées le 24 juillet 2012 pour une durée de six ans, puis par avenant n°1 en date du 20 novembre 2018 pour une nouvelle période de six ans, à la Communauté de communes Sauldre et Sologne.

La convention arrivant à échéance au 23 juillet 2024, une nouvelle convention doit être conclue entre le Département du Cher et la Communauté de communes Sauldre et Sologne, pour une durée de six ans, à compter du 24 juillet 2024.

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le

ID : 018-200000933-20240229-2024_02_013-DE

S'LO

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le

ID : 018-200000933-20240229-2024_02_013-DE

SLO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la Commission des finances du 19 février 2024,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : APPROUVE la convention de gestion et d'entretien des parcelles de l'ancienne voie ferrée Bourges/Aubigny-sur-Nère situées pour la portion de voies ferrées Ivoy-le-Pré/Aubigny-sur-Nère, ci-annexée.

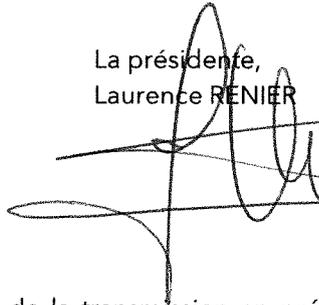
Article 2 : AUTORISE la Présidente à signer ladite convention.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,
François GRESSET



La présidente,
Laurence RENIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 29/02/2024 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de communes.